



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 01 JUILLET 2025**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 03/07/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILLEIRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. MONDOLONI - M. OULIE à M. MERSALI - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE - Mme SAHUN à M. LICCIA - Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. SANCHEZ - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ADHESION A L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX**N° Acte : 7.5**

Délibération n°25-104

Considérant la création en 1997 de l'association à l'initiative de plusieurs communes du Territoire, avec pour objectif principal, de soutenir l'initiative économique génératrice d'emplois durables sur les communes du Pays d'Aix ;

Considérant l'élargissement depuis 3 ans du collège des collectivités publiques aux communes, une adhésion « symbolique » (de 200 à 2 000 euros), en fonction du nombre d'habitants, a été mise en place pour soutenir l'association dans son déploiement.

Initiative Pays d'Aix s'est révélé être, sur le territoire Vitrollais, un véritable partenaire d'accompagnement pour les porteurs de projet en mettant à disposition leurs compétences en création, en stratégie et en financement d'entreprises. Cette dynamique tend à se renforcer comme en témoigne les chiffres :

- ☐ sur l'année 2023 : une quinzaine de projets accompagnés par la structure
- ☐ sur 2024: ce sont 22 mises en relation et 14 projets financés par le Prêt d'Honneur
- ☐ sur 2025: ce sont déjà 13 mises en relation effectuées et 5 projets financés

Les projets financés sont également de nouveau mis à l'honneur depuis 2023 lors de "Remises de chèques symboliques" afin de valoriser la dynamique entrepreneuriale du territoire.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

De plus, au niveau statistique Vitrolles est la 2ème commune du territoire en nombre de projets soutenus et agréés et ce du fait d'une collaboration étroite entre le Service Entreprises, Commerce, Artisanat, Agriculture qui qualifie les porteurs de projet et Initiative Pays d'Aix qui les accompagne.

Concernant le montant de l'adhésion, les résultats obtenus sur le territoire et de l'investissement fournis conduisent à proposer une reconduction du montant attribué l'an passé, à savoir 500€ pour l'année 2025.

Par cette adhésion, la Ville de Vitrolles :

- participera au budget de fonctionnement de l'association
- permettra à l'association d'avoir le niveau de ressources propres exigé par nos partenaires (Europe, Région, Métropole, Départements) pour co-financer nos actions
- maintiendra son statut de membre de l'association et validera les orientations présentées en Assemblée Générale (prévue le 12 Juin 2025 à 14h00 au Domaine du Moulin de l'Arc à Trets).
- contribuera au développement économique et à la création d'emplois sur la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette participation financière, fixée à 500€, et de préciser qu'il appartient au Maire ou à son représentant de signer le bulletin d'adhésion 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

EMET un avis favorable à la participation financière de la Ville de Vitrolles, sous forme d'une cotisation annuelle de 500€, destinée à poursuivre le déploiement du dispositif sur le territoire.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer le bulletin d'adhésion 2025.

AUTORISE le Maire à verser pour l'exercice 2025 le montant de la cotisation annuelle de 500€.

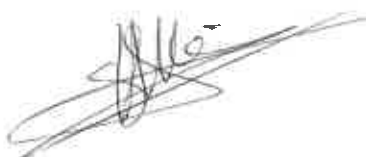
IMPUTE ce montant au budget de fonctionnement 2025 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/07/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

M. SAHRAOUI



E. PASQUETTI

